

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
22 juin 2021	6	0	4	5	0

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 7 : Rapport d'activité 2020 de la Délégation de Service Public d'eau potable

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,

VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU l'examen en date du 17 juin 2021 fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le rapport annuel 2020 du délégataire du service public d'eau potable,

VU le rapport d'activité annuel 2020, produit par le délégataire, joint,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport annuel du délégataire de service public pour l'exercice 2020.

Le Président du SERM



Julien VICK